



Saint-Magloire

Le 25 janvier 2011

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Anne-Lyne Boutin
Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec, G1R 6A6

Madame,

Suite aux audiences publiques du 15 décembre dernier, une demande nous a été faite par Monsieur Alain Chabot, nous demandant de déposer au Bape le nombre de villégiateurs payeurs de taxes non résidents, qui investissent des maisons de deux cent mille dollars, combien il y a eu de permis de construction émis.

Depuis 2005, aucune maison ne se refaire à ses critères.

Toutefois nous avons remarqué que six anciens résidents de Saint-Magloire qui possédaient un chalet se sont construit une maison, dont l'une est d'une valeur maximale de 150 000\$. Leur retour à Saint-Magloire était planifié pour leur retraite.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer Madame, nos salutations distinguées.

Huguette Lavigne
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim